



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 12 avril 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : MME CHAPILLON pouvoir à M. BOURILLON, M. LEMAIRE pouvoir à M.BEAUDOIN, M.BIHOREAU pouvoir à M.WASSEN, MME LEBOEUF pouvoir à MME GASTELLIER, M.BLANCHE

1/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-PARTICIPATION DE LA CAF- DETERMINATION DES TARIFS APPLIQUES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les montants appliqués pour chaque tranche selon les barèmes établis par la C.A.F. pour l'année 2018 de la façon suivante :

- *Du quotient familial CNAF inférieur à 198 au quotient 331 = 3,71 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*
- *Du quotient familial CNAF 332 au 532 = 6,49 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*
- *Du quotient familial CNAF 533 au 710 inclus = 9,89 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces barèmes.

2/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-SEJOUR AU CAMPING DE MONTARGIS-JUILLET 2018-PARTICIPATION DES FAMILLES ET DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du centre de loisirs, il est proposé aux familles d'inscrire leurs enfants à un séjour pédagogique au camping de la Forêt à Montargis du 16 au 20 juillet 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le surcoût du séjour par enfant (séjour + transport + personnel de nuit) est de 120,00€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir cette somme entre les familles et les communes de résidence de la manière suivante :

- 60 € à la charge des familles*
- 60 € à la charge des communes de résidence*

Monsieur le Maire précise que seules les familles qui résident à Chevillon sur Huillard ou une commune ayant signé une convention avec la commune de Chevillon sur Huillard sont concernées par cette répartition financière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette répartition financière pour le séjour au camping de Montargis.

3/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-RECRUTEMENT DES DIPLOMES ET DES STAGIAIRES BAFA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 35/2018, Monsieur Thomas CHEVALLIER a été recruté pour la direction du centre de loisirs pour le mois de juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur le recrutement des diplômés et de stagiaires pour le centre de loisirs et fait les propositions suivantes :

Diplômés pour juillet :

- *Mademoiselle TAGOT Mégane*
- *Monsieur CHAPAT Anthony*
- *Mademoiselle KIENAST Livia*

Stagiaires pour juillet :

- *Mademoiselle TELLIER Jade*
- *Mademoiselle LEGOUT Laurine*

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce recrutement.

4/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-REGIE D'AVANCES-NOMINATION DU REGISSEUR ET DU SUPPLEANT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant la mise en place d'une régie d'avances pour le centre de loisirs en juillet.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la régie d'avances identique à l'an passé soit :

- *70 € pour le mois de juillet*

Monsieur le Maire propose le régisseur et suppléant suivants :

Juillet :

- *Monsieur CHEVALLIER Thomas, régisseur*
- *Mademoiselle TAGOT Mégane, mandataire suppléant*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise en place de la régie d'avances pour le mois de juillet et la nomination du régisseur et suppléant.

5/ FRAIS DE SCOLARITE-ANNEE SCOLAIRE-2018/2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer sur le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

- *1 355 € pour un enfant de maternelle*
- *735 € pour un enfant d'élémentaire*

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite appliquer ces tarifs.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite appliquer ces tarifs.

6/ RAPPORT ANNUEL 2017-SMAEP CHEVILLON/ ST MAURICE /VIMORY/ VILLEMOUTIERS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le rapport annuel 2017 du Syndicat Mixte d'Eau Potable.

Après lecture de ce rapport, l'ensemble du Conseil Municipal approuve et accepte ce rapport.

7/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT-PRESENTATION DEVIS SAUVEGARDE INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière de l'entreprise CERIG, notre prestataire de logiciels informatiques, pour la sauvegarde externe de toutes les données informatiques de la mairie.

Ce devis s'élève à 803,50 € HT soit 964,20 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuve le devis présenté.

8/ BUDGET PRINCIPAL 2019-INVESTISSEMENT-PRESENTATION DEVIS TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE VIMORY ET ROUTE DE ST MAURICE-SOLLICITATION DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux d'éclairage public route de Vimory et route de Saint Maurice, travaux qui seront réalisés début 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière de l'entreprise ENGIE INEO, pour la réalisation de ces travaux.

Le devis s'élève à 4 066,60 € HT soit 4 879,92 € TTC pour la route de Saint Maurice.

Le devis s'élève à 10 161,60 € HT soit 12 193,92 € TTC pour la route de Vimory.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du département au titre de l'appel à projet 2019.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal accepte d'inscrire ces dépenses au budget principal 2019, section investissement, compte 2151, opération 22 et accepte de solliciter l'aide du Département au titre de l'appel à projets 2019.

9/ BUDGET PRINCIPAL 2018 – SECTION INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU BOURG-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL-ANNULE ET REMPLACE LA D88/2017

Monsieur le Maire expose le projet suivant : aménagement du centre bourg.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 282 434,39 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement du centre bourg dans la thématique d'un aménagement durable et adopte le plan de financement ci-dessous :

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>HT</i>
<i>Travaux</i>	<i>282 434,39 €</i>	<i>DETR</i>	<i>34 771 €</i>
		<i>CRST</i>	<i>84 730 €</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>162 933,39 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>282 434,39 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>282 434,39 €</i>

Sollicite une subvention de 84 730 € auprès du Conseil Régional au titre du contrat Régional, soit 30% du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

10/ INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Considérant la délibération n°27/2014 du 28 mars 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE, à compter du 1^{er} février 2017, le barème fixé en application du décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 et du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, prévu par les articles L.5711-1, L.5211-12 et R.5212-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le barème des indemnités de

fonctions brutes mensuelles des Maire et Adjointes établi selon les valeurs du point d'indice brut 1022 au 1^{er} février 2017 intitulé « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Considérant les indemnités brutes mensuelles des Maire et Adjointes,

PROPOSE les indemnités actualisées selon « l'indice brut terminal de la fonction publique » à verser rétroactivement au 1^{er} février 2017.

Ces indemnités suivront la réactualisation des barèmes selon circulaire établie par la Préfecture.

11/BUDGET PRINCIPAL-INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU BOURG-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative pour le solde des travaux d'aménagement du centre bourg dans le cadre d'une opération sous mandat.

Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 4581-01 au compte 4581-02 pour 12 723,00 € et un virement de crédit des comptes 4582-01 au compte 4582-02 pour 12 723,00 €.

Section d'investissement	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
	4581-01	-12 723 €	4582-01	-12 723 €
	4581-02	+12 723 €	4582-02	+12 723 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.

12/ BUDGET PRINCIPAL-INVESTISSEMENT-ECOLE MATERNELLE-ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu, au budget principal 2018, section investissement, d'acquérir un lave-vaisselle pour l'espace restauration de l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- *Entreprise ARTECH : 2 207,00 € HT soit 2 648,40 € TTC*
- *Entreprise LEFORT : 1 925,00 € HT soit 2 310,00 € TTC*
- *Entreprise MPO : 2 150,00 € HT soit 2 580,00 € TTC*

Après étude technique des produits et service après-vente proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ARTECH, pour un montant de 2 207,00 € HT soit 2 648,40 € TTC.

13/ BUDGET PRINCIPAL-INVESTISSEMENT-RESTAURANT SCOLAIRE-ACHAT D'UN CONGELATEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu, au budget principal 2018, section investissement, d'acquérir un congélateur pour le restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- *Entreprise ARTECH : 621,00 € HT soit 745,20 € TTC*
- *Entreprise LEFORT : 660,00 € HT soit 792,00 € TTC*

Après étude technique des produits et service après-vente proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ARTECH, pour un montant de 621,00 € HT soit 745,20 € TTC.

14/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est proposé au conseil municipal de sonoriser le feu d'artifice pour 300 € supplémentaires au devis initial de 3 800 € TTC accepté par délibération n°31/2018 ; le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition ;*
- *Il est signalé que le miroir à l'angle de la route de la Fontaine Brochet va être déplacé à l'angle de la Grande Rue et de l'impasse des Pichotteries;*
- *Il est indiqué que la mare sur le terrain derrière l'agence postale a été clôturé pour répondre aux exigences de sécurité ;*
- *Un panneau d'interdiction de stationner sauf recharge de véhicule va être installé sur la borne de recharge électrique ;*
- *Il est signalé que les organisateurs du comice agricole de Montargis du 25 et 26 août prochain est à la recherche de miss pour défiler sur les chars et concourir au titre de miss comice ;*
- *Il est fait un compte-rendu des dernières réunions de l'AME ;*
- *La date du prochain conseil municipal est fixée au 28 mai 2018.*

FIN DE SEANCE